



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 17 octobre 2022

Budget assainissement collectif DM 1

DÉLIBÉRATION

N° 2022 – 097

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 6
Excusés : 2
Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Pour simplifier la gestion des mandatements, une partie des charges de personnel concernant les agents chargés de l'environnement, du développement économique, des marchés publics, de la comptabilité, du personnel, de l'accueil et de la Direction, est comptabilisée, dans un premier temps, au Budget Général de la communauté de communes.

Par délibération n° 2022-048 du 4 avril 2022, une clef de répartition a été déterminée en fonction d'une estimation approximative du temps de travail que chaque agent passe à traiter les différents dossiers rattachés aux différents services. A la fin de chaque exercice, ces charges doivent être répercutées sur les budgets concernés, les dépenses sont mandatées à l'article 6215 « personnel affecté à la collectivité de rattachement ».

Suite à une revalorisation des salaires, il est indispensable d'inscrire un montant de + 3000 € à l'article 6215, il sera compensé par une diminution de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à ce jour à 388 000 €.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 070-247000755-20221017-D2022_097-DE

Berger
Levrault

Objet

Budget assainissement collectif DM 1

Délibération n°2022

097

Page 2 sur 2

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2022, la décision modificative ci-dessous est présentée :

- **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP 2022
Chap 012 D	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	35 000 €	3 000 €	38 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	793 000 €	1 178 000 €
Investissement	2 613 000 €	2 613 000 €
Budget Total	3 406 000 €	3 791 000 €

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Ainsi délibéré et signé

Le Président

Jacques DESHAYES

